dans les listes de paie de Charlebois, salaire qui lui était remis par Pitre Lemieux, dans des enveloppes telles que ci-haut décrites;

Il a travaillé avec Vaillancourt, chez M. F. X. Lemieux, sons interruption durant les 5 semaines ;

Les matériaux étaient pris dans la cave du Palais Légi-latif et ceux qui allaient les chercher pour les transporter chez M. Lemieux avaient inftruction de prendre des chemins détournés pour ne pas être vus ;

Quand il a travaillé chez Lemieux, il ne travaillait pas, le soir, au Palais Législatif;

Voilà donc un témoignage trèsfort.

Maintenant Babylas Vaillancourt vient à son tour déposer entr'autres zhoses qu'il a travaillé avec Fluet chez M. Lemieux sendant cinq remaines;

Que M. F. X. Lemieux ne l'a jamais paye lui-même; Que c'est l'itre qui le payait, et qui payait pour M. Charlebois; il

pavait tous les 15 jours;

Il dit que Pitre Lemieux le payait tous les 15 jours excepté les premières semaines où Pitre lui a donné quelqu'argent dans la semaine etc, etc.

Le témoignage de M. Charlebois, de prime abord, semble vouloir insinuer que ce que Fluet a dit ne peut

pas être arrivé.

Mais dans le cours de sa déposition, lorsqu'il produit ses listes de paie, il appert que les quinzaines où les employés nommés plus haut ont travaillé chez M. F. X. Lemieux ont (té chargées au compte du gouverncment.

De sorte que le gouvernement a bien payé le temps de MM. Fluet Vaillar court et autres quard ils ont tre vaillé chez M. Lemieux.

Voilà le résultat succinct de cette sameuse enquête.

Maintenant, qu'on l'examine et que chaoun porte son jugement.